



## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### LA PROTECTRICE DU MANITOBA PUBLIE LE RAPPORT ANNUEL 2021-2022 ET LES DONNÉES SUR LES DÉCÈS D'ENFANTS

*Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba entame sa 30<sup>e</sup> année de lutte pour l'avancement des droits des enfants, des jeunes et des jeunes adultes au Manitoba*

**TERRITOIRE VISÉ PAR LE TRAITÉ N°1, WINNIPEG (MANITOBA), RÉSIDENCE DES MÉTIS DE LA RIVIÈRE ROUGE – Le 29 novembre 2022** – La protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba, Sherry Gott, a publié le rapport annuel de son Bureau, qui résume les activités du Bureau au cours de l'exercice 2021-2022.

Le rôle de protecteur a été établi pour la première fois en 1992 à la suite d'une modification de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, qui a créé le rôle de protecteur et établi le bureau du protecteur des enfants, maintenant connu sous le nom de Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.

« La création de notre Bureau était l'un des résultats du rapport historique Kimelman sur la rafle des années soixante », a déclaré Ainsley Krone, qui a occupé le poste de protectrice du Manitoba par intérim de janvier 2021 à octobre 2022. « Notre parcours comprend aussi le rapport d'enquête sur la mort de Phoenix Sinclair, publié en 2014, qui a entraîné l'adoption de notre loi habilitante actuelle, la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*. »

Sherry Gott a été nommée le 17 octobre 2022 à titre de nouvelle protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba. « Dans le cadre de mon nouveau rôle de protectrice du Manitoba, je prévois de poursuivre le travail visant à donner plus de voix aux enfants, aux adolescents, aux jeunes adultes et à leurs familles », a déclaré la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba, Sherry Gott. « Je me réjouis à l'idée d'établir des relations solides avec les organismes au service des jeunes dans la province. De plus, je continuerai à établir des relations avec les collectivités et les organismes autochtones de la province du Manitoba. »

Le rapport annuel de la protectrice du Manitoba met en lumière des chiffres importants pour l'année écoulée, notamment le nombre d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes qui ont accédé aux programmes du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba ou qui se sont joints aux initiatives et aux événements du Bureau. Le sommaire, disponible en anglais, en français, en cri, en ojibwé et en oji-cri, met en évidence ces statistiques clés :

- 2 721 demandes de services de défense des droits
- 966 dossiers complexes ouverts en matière de défense des droits
- 1 255 enfants, jeunes et jeunes adultes recevant des services d'aide pour des dossiers complexes en matière de défense des droits
- 196 avis reçus concernant le décès d'enfants au Manitoba
- 32 examens portant sur les décès d'enfants réalisés
- 15 enquêtes sur les décès d'enfants réalisées
- 4 rapports spéciaux produits, notamment :
  - 1 fiche de rendement sur la conformité du gouvernement

- 1 rapport sur les enquêtes de 45 garçons décédés par suicide ou homicide
- 1 rapport sur l'utilisation des pratiques d'isolement et d'isolement cellulaire dans les lieux de garde pour adolescents
- 1 rapport résumant les points de vue de jeunes manitobains et leurs priorités
- 1 soumission à la Stratégie du Manitoba en matière d'itinérance
- 1 article évalué par les pairs publié
- 5 recommandations officielles formulées à l'attention des organismes publics, basées sur les préoccupations soulevées dans le cadre des enquêtes sur les décès d'enfants et de la recherche systémique sur les questions relatives aux droits des enfants
- 323 enfants et jeunes ont reçu des boîtes éducatives contenant des activités axées sur les droits à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant
- 32 144 Trousses vivacité remises aux élèves en partenariat avec l'Association canadienne pour la santé mentale – Manitoba et Winnipeg.

« Je tiens à remercier Ainsley Krone pour le travail qu'elle a accompli en tant que protectrice par intérim au cours de l'année écoulée, ainsi que le personnel du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba pour tout le travail qu'il a accompli », a déclaré M<sup>me</sup> Gott. « Il me tarde d'assumer la direction de notre équipe alors que nous continuons à défendre les intérêts des jeunes de la province, qui sont d'une importance vitale. »

Pour lire le rapport annuel 2021-2022 de la protectrice en anglais ou en français, visitez le site [www.ManitobaAdvocate.ca/annual-reports/](http://www.ManitobaAdvocate.ca/annual-reports/).

---

**À propos du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba :** Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba est un bureau indépendant et non partisan de l'Assemblée législative du Manitoba. Il représente les droits, les intérêts et les points de vue des enfants, des jeunes et des jeunes adultes dans l'ensemble du Manitoba qui reçoivent ou ont droit à des services publics, notamment les services liés aux enfants et à la famille, à l'adoption, aux handicaps, à la santé mentale, à la dépendance, à l'éducation, au soutien aux victimes ou à la justice pour les jeunes. Pour ce faire, le Bureau défend les intérêts des enfants et des jeunes directement ou en leur nom auprès des fournisseurs de soins et d'autres intervenants. La défense des intérêts des enfants et des jeunes comprend également l'examen des services publics après le décès d'une jeune personne, lorsque cette dernière ou sa famille faisait l'objet d'un service sujet à examen, tel que défini dans la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*. En outre, le protecteur du Manitoba est habilité, en vertu de la loi provinciale, à formuler des recommandations au gouvernement et à d'autres organismes publics, à mener des recherches axées sur les enfants, à diffuser les résultats et à éduquer le public sur les droits des enfants et sur toute autre question prévue par la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*.

**Coordonnées pour les médias :**

Allen Mankewich,  
Responsable de l'éducation du public, Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba  
204-451-6111  
[amankewich@manitobaadvocate.ca](mailto:amankewich@manitobaadvocate.ca)